

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2025/2026

En application de l'article L213-2 du code de l'éducation, il appartient au Département de fixer les prix de la restauration scolaire dans les collèges publics.

Le tarif actuel des repas est donc fixé par le Conseil Départemental du Calvados
(session du CD14 du 23/06/2025)

=> pour information : un élève inscrit en demi-pension 4 jours
le forfait annuel (144 jours) est de 468 €.

TARIF ANNUEL POUR UN ELEVE DEMI-PENSIONNAIRE (Forfait 4 jours)

	144 JOURS	475,20 €
--	------------------	-----------------

TARIFS RESTAURATION :

	Tarifs 2025/2026
Ticket élève externe (repas occasionnel)	4,05 €
Ticket commensaux (indice majoré < 420)	3,55 €
Ticket commensaux (420 < indice majoré < 476)	4,30 €
Ticket commensaux (indice majoré > 476)	5,10 €

TARIFS EXTÉRIEURS AU TICKET

Ticket personne extérieure participant à la vie de l'établissement	5,85 €
Ticket personne extérieure ne participant pas à la vie de l'établissement	9,15 €
Montant de la remise d'ordre (prix unitaire multiplié par le nombre de jours d'absence)	3,30 €

* Remise gracieuse en cas d'impayé jusqu'à 30 €. (vote du CA du 03/02/2020)

*procédure remise gracieuse : mandat "divers créanciers" :
service ALO ou SRH, compte 671,
mettre en PJ : acte du CA + décision nominative du Chef d'Etab.*